

Outre ses compétences spécifiques en matière de contentieux de crise, nous exerçons une importante activité contentieuse dans toutes les matières principalement abordées par le Cabinet.

Notre approche du contentieux est d'abord celle qu'impose le conflit latent ou avéré. Nous nous attachons à déterminer l'objectif de nos clients, la stratégie et les actions juridiques, judiciaires et techniques nécessaires à la réalisation de cet objectif, dans le respect d'un budget maîtrisé.

Droit des sociétés et litiges entre associés

Le Cabinet possède une compétence spécifique en matière de litiges entre associés et sociétés. Nous avons acquis une solide expérience de ces contextes conflictuels et de la résolution de litiges tels que :

- Révocation de dirigeants et organes dirigeants ;
- Exclusion d'associés et d'actionnaires ;
- Litiges entre associés et blocage des organes sociaux ;
- Représentation collective d'associés ou actionnaires ;
- Responsabilité des dirigeants ;
- Contentieux des pactes d'actionnaires et des protocoles d'investissements ;
- Contentieux post-acquisition dont notamment la mise en œuvre de garantie d'actif et de passif et des conventions de paiement à terme du prix de cession ;
- Contentieux lié au dénouement à terme des opérations d'investissement.

Droit commercial

Le Cabinet intervient habituellement en matière de contentieux commercial général et spécial tel que notamment :

- Contentieux des contrats commerciaux ;
- Contentieux de recouvrements de créances complexes avec mise en œuvre ou prises de sûretés ;
- Recouvrement de portefeuille de créances contentieuses ;
- Conventions de cessions de créances contentieuses ;
- Contentieux commercial général.

Droit social

- Assistance et représentation en matière de contentieux individuels et collectifs du travail.